

# GANVA

**Groupe d'Actions Non Violentes Antinucléaires**

## **Dossier de presse**

**Blocage du train de déchets nucléaires**

### **Procès des 4 du Ganva**

**mercredi 7 janvier 2009, 13h30  
Tribunal Correctionnel de Caen  
Place Fontette**

#### **Sommaire**

Rappel des faits.....	2
Qui est le Ganva ?.....	4
Dossier « Transports nucléaires » .....	5
Jurisprudence concernant des blocages de train de déchets nucléaires.....	8
Les déchets nucléaires italiens.....	9
L'autorité de sûreté nucléaire émet des réserves.....	12
L'appel à soutien au Ganva.....	14

# Rappel des faits

## Résumé :

**Le mardi 1er juillet 2008, une douzaine de personnes se revendiquant du Ganva (Groupe d'Actions Non-Violentes Antinucléaires), ont bloqué pendant 6 heures, au Molay-Littry dans le Calvados, un train de déchets hautement radioactifs en provenance d'Italie et à destination de La Hague.**

**4 militants sont poursuivis pour cette action et passent devant le tribunal correctionnel de Caen le mercredi 7 janvier**

---

## Le communiqué de presse du Ganva à la fin de l'action

*Le Molay-Littry - jeudi 3 juillet 2008*

Les militant-e-s du GANVA ont bloqué mardi midi le train de déchets nucléaires en provenance d'Italie\* et à destination de La Hague. L'action a duré environ six heures, impliquant une douzaine de personnes, dont **4 étaient enchaînées à la voie que devait emprunter les 12 tonnes de matières hautement radioactives**. Un premier TER s'est arrêté sur l'autre voie alors qu'elle n'était pas occupée par les militant-e-s. Des agents de la SNCF sont rapidement arrivés sur place. Le GANVA a alors expliqué **sa volonté de ne bloquer que le train nucléaire**. Malgré l'importance des forces de l'ordre déployées aux alentours et la présence d'un hélicoptère, les gendarmes sont arrivés tardivement sur le lieu de l'action. Les militant-e-s qui n'étaient pas cadenassé-e-s ont été interpellé-e-s sans ménagement. **Les 4 autres, pourtant dans l'incapacité de se libérer, ont été menacés avec des Tasers\*\*.**

Les forces de l'ordre étaient mal préparées à ce genre d'**action pacifique**. Elles ont inutilement cherché à déloger les militants en **tirant violemment sur leurs bras entravés**.

Les gendarmes sont venus à bout du bloc de béton dans lequel le dernier militant était cadenassé. Pour cela **ils ont utilisé des barres à mine et une tronçonneuse à proximité de sa tête sans aucune protection**.

Vers 18h, la voie était complètement libérée. Les 4 castors de déchets nucléaires sont arrivés à Valognes un peu après 20h, soit avec 6 heures de retard.

Onze militant-e-s ont été placé-e-s en garde à vue. Deux d'entre eux qui étaient liés par un tube en métal dans lequel ils étaient cadenassés ont été relâchés hâtivement à 1h du matin dans la nuit de mardi à mercredi. En effet, ni les gendarmes ni les pompiers n'ont voulu prendre la responsabilité de découper le tube. Les autres ont été libéré-e-s à 13h mercredi.

Nous tirons quelques enseignements de cette action.

En réponse à :

- *la présence d'individus non-violent-e-s sur les voies*
- *un blocage sans dégradation*
- *la volonté de bloquer uniquement le convoi de déchets,*

les autorités ont :

- *fait preuve d'amateurisme quant à la localisation de l'action*
- *utilisé un hélicoptère qui n'a eu comme effet que de semer la panique parmi le bétail et les riverains*
- *menacé l'intégrité physique des militant-e-s (Tasers, coup de barre à mine, libération prématurée de deux militants encore entravés au milieu de la nuit)*
- *montré leur incapacité à faire face à une action non-violente*

*- immobilisé un train de voyageur (contrairement ce qui a été relaté dans la presse, ce train était climatisé et les passager-e-s ont été très compréhensif-ve-s)*

Quelques individus ont démontré que la sécurité des transports des déchets nucléaires n'est absolument pas maîtrisé, contrairement à ce que voudrait faire croire l'État et le lobby nucléaire.

Nous dénonçons le trafic incessant de matières radioactives et la banalisation du nucléaire qui est extrêmement dangereux pour l'homme et l'environnement, et qui n'est en aucun cas la solution aux changements climatiques.

**Il n'y a aucune solution satisfaisante pour les déchets nucléaires, et surtout pas l'enfouissement, ni à Bure, ni ailleurs. Arrêtons d'en produire.**

**Stop-EPR ! Stop-THT ! Stop-ITER !**

Le GANVA, groupe informel de simples individus opposé-e-s fermement au nucléaire, appelle la population à se mobiliser sous toutes formes d'actions non-violentes et notamment lors de la manifestation du 12 juillet prochain à Paris.

*\* Après l'accident de Tchernobyl, l'Italie décide l'abandon de l'énergie nucléaire par référendum en 1987 et se retrouve avec le lourd héritage des déchets nucléaires à gérer. Face à l'opposition, par référendum, de la population aux projets de site de stockage de ces déchets radioactifs, le Gouvernement italien décide de les exporter à l'étranger et plus exactement en France.*

*\*\* Pistolets à impulsion électrique délivrant une décharge de 50000 volts, qui ne doivent être utilisés que sur des personnes agressives ou qui résistent violemment à leur arrestation.*

---

Dépêche Agence France Presse (AFP) du 1er juillet 2008

### **Des antinucléaires bloquent un train : 10 personnes en garde à vue**

CAEN - Une dizaine de militants antinucléaires ont été placés en garde à vue mardi après avoir occupé pendant quelques heures une voie ferrée près de Bayeux (Calvados) pour bloquer un train transportant des combustibles nucléaires italiens, a-t-on appris auprès de la préfecture.

Une quinzaine de militants du "Groupe d'action non violent anti-nucléaire" (ganva) ont participé à cette action, lors de laquelle quatre d'entre eux se sont enchaînés à la voie ferrée pour empêcher le convoi de passer et "dénoncer le transport irresponsable de déchets nucléaires sur des milliers de km", ont-ils indiqué à l'AFP.

Les gendarmes sont intervenus pour les déloger et une dizaine de militants ont été placés en garde à vue pour avoir occupé illégalement les voies, a indiqué la préfecture.

Le convoi visé par les militants, un train de quatre wagons transportant 12 tonnes de combustibles italiens qui doivent être retraités à l'usine Areva de La Hague (Manche), a dû rester en gare de Bayeux toute l'après-midi. Un porte-parole d'Areva a toutefois affirmé à l'AFP que cet arrêt n'était pas dû à l'action des antinucléaires mais à un "problème de locomotive". Le train est reparti aussitôt après le déblocage des voies.

L'action des antinucléaires a perturbé le trafic ferroviaire entre Caen et le Cotentin, retardant plusieurs trains Corail et TER, selon la SNCF.

AFP

# Qui est le Ganva ?

**Charte du Ganva**, groupe d'actions non-violentes antinucléaires.

Ce groupe est informel et autonome, sans existence légale.

Il regroupe des femmes et des hommes désireux de s'opposer fermement au nucléaire civil et militaire.

Le GANVA utilise la notion de groupe affinitaire pour s'organiser et agir

Plusieurs groupes affinitaires peuvent émerger tant qu'ils communiquent entre eux.

Nous pouvons utiliser le large spectre des actions directes non-violentes et de désobéissance si elles sont revendiquées et respectent l'intégrité physique des personnes.

Nous rejetons l'autoritarisme et la violence de l'Etat et des industriels nucléaires, donc nous excluons ces principes dans notre fonctionnement et nos actions.

Nous avons comme valeurs fondamentales la non-violence, la solidarité et l'autogestion.

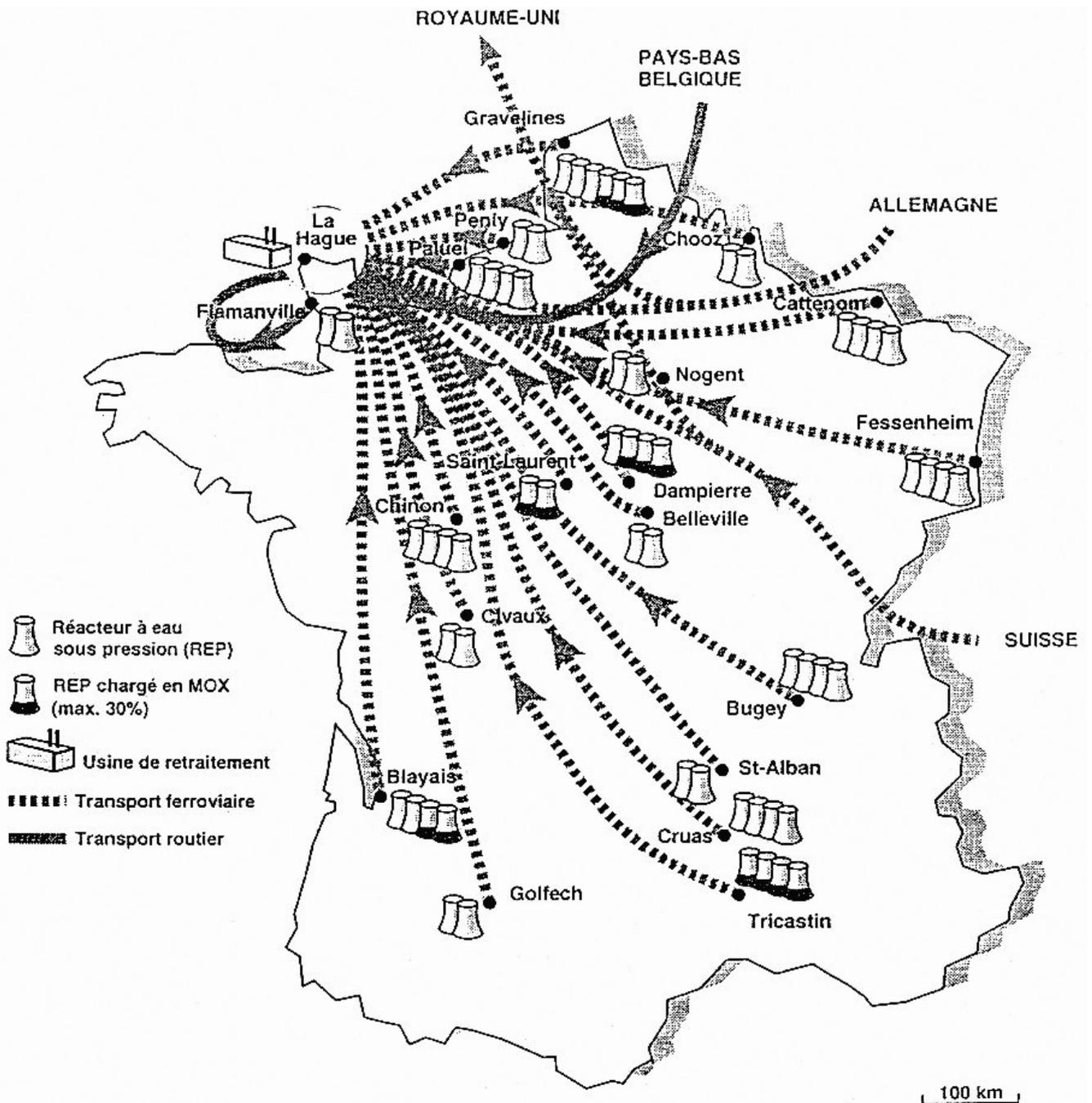
# Dossier « Transports nucléaires »

## Compilation des dossiers du syndicat Sud-Rail et du Réseau Sortir du Nucléaire

extraits des sites internet : <http://www.sudrail.org/dossiers/index.html> et <http://www.sortirdunucleaire.org/index.php?menu=sinformer&sousmenu=themas&soussousmenu=transports&page=index>

### Transports Nucléaires, parlons-en!

Des milliers de transports nucléaires traversent la France tous les ans. Le rythme est, aujourd'hui d'un train par jour à destination de l'usine de La Hague en Normandie.



**En 20 ans, ce trafic à haut risque s'est beaucoup développé, essentiellement pour alimenter l'activité du retraitement des déchets nucléaires.**

Ces transports ne sont pas sans risque. Déjà en 1998 un article de presse révélait que plus de 30%

des convois ferrés présentaient des traces de contamination radioactive. Après avoir interrompu pendant quelques semaines l'ensemble des convois, le trafic a repris et les mauvaises habitudes aussi.

Sachant que seulement 1/4 des déchets sont retraitables, et que les 96% restant sont stockés à La Hague, on peut affirmer que **la multiplication des transports de matière nucléaire est inutile et fait courir des risques graves aux populations situées le long des voies ferrées et des routes.**

Des montagnes de déchets s'accumulent depuis un demi-siècle et l'industrie du nucléaire n'a aucune solution pour les résorber. Les promener d'un endroit à un autre n'est pas nécessaire.

A SUD rail nous posons la question. Pour résoudre l'accumulation des déchets, le plus simple n'est-il pas d'arrêter d'en produire ?

## **Transports nucléaires et sûreté**

Le système de protection actuel se base uniquement sur la sûreté du conditionnement, c'est-à-dire des conteneurs (châteaux ou **castor**). Cette approche déterministe implique que n'importe quel mode de transport peut être utilisé, et n'importe quel itinéraire peut être emprunté, dès lors que la matière est transportée dans un emballage adapté.



*images d'accident en Allemagne : extrait du site internet de l'association Cacendr : <http://cacendr.over-blog.com/>*

Les conteneurs sont conçus afin que les expositions radiologiques des travailleurs et des populations durant les conditions normales de transports soient inférieures aux limites réglementaires. L'affaire des wagons contaminés en 1998 a montré les limites de ce système et le manque de sérieux des organismes de surveillance, la volonté de secret qui entoure les transports de déchets nucléaires.

En effet, en mai 1998 éclatait en France un scandale nucléaire exemplaire. Depuis plus de dix ans un fort pourcentage des conteneurs et des wagons servant au transport des combustibles usés issus de centrales françaises, allemandes, suisses ou belges était contaminé. L'affaire, tenue secrète par les exploitants nucléaires n'a été rendue publique que grâce à l'intervention d'experts indépendants et de la presse. Tous les transports de combustible usés étaient par la suite stoppés. Les transports ont repris en France quelques mois plus tard mais la loi n'est pas sortie...

Aujourd'hui encore, le manque de contrôle ainsi que le manque d'information et de formation expose les personnels affectés à des risques radiologiques importants. Il suffit de voir des agents des forces de l'ordre françaises se tenir à quelques centimètres des châteaux (alors qu'en Allemagne, consigne leur est donnée de ne pas s'approcher à moins de sept mètres !).

Les châteaux sont également testés sur des scénarios d'accident. Ainsi avant utilisation, un castor doit subir des tests de résistance à une chute de 9m sur une surface plane, à un feu de 800°C pendant une demi-heure, et à une immersion sous 200m d'eau pendant une heure. Ce raisonnement statistique -qui élimine les scénarios les plus rares- est inacceptable dans le cadre de transports aussi dangereux que les transports de déchets nucléaires hautement radioactifs. Divers scénarios, comme la collision avec un transport d'hydrocarbure, la chute d'un pont sur une surface non plane,

ou encore le naufrage en mer, indiquent que des rejets radioactifs auraient lieu. La dispersion d'un gramme de plutonium en zone urbaine obligerait à évacuer des milliers de personnes !

## ***Des transports en expansion***

Il y a environ 300 000 colis de matières radioactives qui circulent annuellement en France. La plupart ne concernent que des petites quantités destinées à un usage médical ou industriel. 15 000 de ces colis sont issus du cycle nucléaire proprement dit et 750 concernent des transports de matières hautement radioactives.

Ces quelques transports de combustibles usés ou neufs ou de plutonium présentent toutefois des risques d'un tout autre ordre. Un seul wagon de transport de combustibles usés contient presque 10 % de l'inventaire radioactif d'une centrale nucléaire soit des millions de milliards de becquerels (unité de physique relative au rayonnement d'une source radioactive) !

Les matières nucléaires sont transportées sous de nombreuses formes physiques (gaz, poudres, liquides, assemblages métalliques...) et utilisent aussi bien les trains que les camions, les cargos et même les avions.

**Le retraitement est l'une des causes principales des transports nucléaires et surtout de matières hautement radioactives sur de longues distances.**

Pour arriver jusqu'à La Hague ou Sellafield, en Grande-Bretagne, ces matières extrêmement dangereuses traversent des continents entiers quand ce n'est pas la Terre entière.

Areva, qui exploite les usines de La Hague, compte ou comptait en effet parmi ces pays clients, des pays européens comme l'Italie, mais aussi le Japon, l'Australie!

## ***Un marché de dupes***

Le 31 janvier 2001, lors d'un sommet franco-allemand à Strasbourg, MM. Jospin et Schroöder sont convenus d'un accord sur la reprise des transports nucléaires entre l'Allemagne et la France. Sous pression du gouvernement français, lui-même embarrassé par les réactions de l'opinion publique, l'Allemagne a accepté de recevoir un convoi de résidus du retraitement à La Hague avant d'envoyer de nouveaux convois de combustibles usés en direction de la France. Derrière de grands déclarations sur la responsabilité morale des Etats dans la gestion de leurs déchets apparaît une autre réalité : le business nucléaire reprend pour Cogema et pour les électriciens allemands qui veulent se débarrasser au plus vite de leurs déchets.

Au-delà des dangereux transports nucléaires, c'est toute la question du cycle du combustible et des déchets qui est posé. Et la justification d'une filière industrielle tout à fait incompatible avec un développement durable et respectueux des générations futures.

Nous le disons clairement, les transports de combustibles usés sont dangereux et les conditions actuelles de leur acheminement s'opèrent dans l'opacité, le mensonge par omission et **la répression**.

## ***Le refus légitime des populations***

Que reste-t-il comme solution maintenant qu'on a définitivement admis de ne pas les jeter dans les océans ou de ne pas les enfouir sous la calotte glaciaire ? Il ne reste plus qu'à trouver un grand trou capable de recevoir des quantités indéterminées de déchets. Seulement voilà, personne n'en veut et les Etats et les exploitants nucléaires se renvoient les déchets comme une patate chaude bien embarrassante. Alors, à défaut de pouvoir les gérer, on les transporte d'un pays à un autre. L'Allemagne constitue un exemple frappant de ce point de vue. Faute d'avoir obtenu un consensus dans son pays, le gouvernement allemand a autorisé les exploitants nucléaires à continuer d'expédier les combustibles usés à La Hague. Pour faire bonne mesure, Lionel Jospin a demandé à son homologue d'accepter un retour de déchets vitrifiés depuis La Hague jusqu'à



Gorleben mais ce genre de manœuvres ne fait plus beaucoup illusion.

Malgré les nouvelles techniques de communication, rien d'essentiel n'a changé pour le lobby nucléaire dans son approche de sa question. Sa motivation est simple : il faut donner l'impression d'avoir résolu le problème des déchets pour pouvoir continuer un marché lucratif. Dans les rapports avec le public on oscille entre le mépris et la culpabilisation. Le compte rendu de la mission Granite qui a prospecté dans quinze départements pour trouver un nouveau "trou" en complément de celui de Bure est éclairant sur ce point. Pour cette mission, les citoyens n'ont rien compris, ils sont un brin infantiles. Ils ont accepté la manne du tout-électrique mais maintenant ils ne veulent plus assumer leurs responsabilités.

Côté citoyens on ne peut accepter la règle du jeu actuelle : l'ANDRA vient gentiment voir les populations avec un discours de ce type : "Ni vous ni moi n'y sommes pour grand chose, mais les déchets sont là et il faut bien en faire quelque chose." Cette manipulation est inacceptable. En refusant les sites de stockage de déchets les populations n'expriment pas seulement le désir légitime de défendre leur pré carré ou leur colère d'avoir été bernés. Ils disent aussi : "On ne sait pas s'il y a une solution au problème des déchets nucléaires, mais au moins posons celui-ci dans le bon sens. Si le nucléaire produit des déchets dont personne ne veut, il faut d'abord arrêter le nucléaire."

---

## **Jurisprudence concernant des blocages de train de déchets nucléaires**

extrait de : [http://www.dissident-media.org/infonucleaire/monde\\_du\\_silence.html](http://www.dissident-media.org/infonucleaire/monde_du_silence.html)

### **Train de déchets nucléaires bloqué : relaxe pour 5 militants écologistes**

17/12/03 - Le tribunal correctionnel d'Avesnes-sur-Helpe a relaxé mercredi cinq militants écologistes qui ont comparu en novembre pour "entrave à la circulation" d'un train de déchets nucléaires dans la région.

Le ministère public avait requis des peines d'amende de 600 euros à l'encontre de chacun des prévenus, ouvrant la possibilité à un sursis partiel pour l'un d'eux, au chômage.

Les cinq prévenus, Dominique Plancke, conseiller régional Vert du Nord-Pas-de-Calais, Ludovic Coupin, conseiller municipal Vert, Julien Lecaille et Emmanuel Cau, militants Verts, et Kevin Polez, journaliste indépendant, avaient dénoncé "un procès politique".

La justice leur reprochait d'avoir entravé la circulation d'un train de déchets nucléaires dans la nuit du 19 au 20 février à Sepmeries (Nord).

Ils avaient reconnu leur présence "pour une mission d'observation citoyenne", visant à informer la population sur les dangers liés au transport de déchets nucléaires, mais ils avaient nié avoir eux-mêmes arrêté le train.

"C'est une victoire pour nous. Après ce procès, des maires de l'Avesnois ont demandé au sous-préfet à être informés du passage de ces trains dans la région, ce qui va exactement dans le sens de notre action", a déclaré Dominique Plancke.

# Les déchets nucléaires italiens

## **Communiqué d'Areva à la signature du contrat en mai 2007**

extrait du site internet :

[http://www.areva.com/servlet/news/pressroom/pressreleases/cp\\_09\\_05\\_2007-c-PressRelease-cid-1177488959119-p-1140584425769-fr.html](http://www.areva.com/servlet/news/pressroom/pressreleases/cp_09_05_2007-c-PressRelease-cid-1177488959119-p-1140584425769-fr.html)

9 mai 2007

AREVA et SOGIN signent un contrat pour le traitement de 235 tonnes de combustibles usés

Anne Lauvergeon, Présidente du Directoire d'AREVA, et Massimo Romano, Administrateur Délégué de SOGIN (Société de gestion des installations nucléaires italiennes) ont signé un contrat de plus de 250 millions d'euros, portant sur le traitement de 235 tonnes de combustibles nucléaires usés.

Ce contrat fait suite à l'accord intergouvernemental signé à Lucques le 24 novembre dernier entre la France et l'Italie. Il prévoit le transport, le traitement et le conditionnement des combustibles usés des installations de Caorso (190 tonnes), Trino (32 tonnes) et Garigliano (13 tonnes).

Les opérations d'acheminement des combustibles à l'usine AREVA de La Hague démarreront en 2007. Après traitement, les retours des déchets ultimes en Italie se feront au plus tard le 31 décembre 2025.

"Grâce à la signature de ce contrat, souligne Massimo Romano, l'Italie partage le choix du traitement des combustibles usés avec d'autres pays fortement engagés dans la production d'énergie nucléaire, et rend plus certain et pertinent son projet de démantèlement des anciennes installations nucléaires. Le lancement du traitement permettra de réaliser les opérations d'assainissement et de démantèlement des sites dans les meilleures conditions de sûreté et dans un climat de collaboration fructueuse avec les territoires concernés. Ce contrat avec AREVA est pour SOGIN l'occasion de se positionner sur le marché international de l'assainissement et du démantèlement des installations nucléaires".

Pour Anne Lauvergeon, "Ce contrat confirme l'intérêt de l'option du traitement-recyclage des combustibles nucléaires usés, technologie permettant de recycler les matières valorisables après leur séparation des déchets ultimes dont le volume et la radiotoxicité se trouvent considérablement réduits par le traitement. Ce succès commercial constitue une reconnaissance du savoir-faire inégalé développé depuis plus de 30 ans par notre groupe en France. Il confirme l'avance technologique d'AREVA dans un domaine à l'avenir prometteur en raison des perspectives de développement du parc nucléaire mondial".

A propos de SOGIN

SOGIN est une société propriété du Ministère de l'Economie et des Finances italien. SOGIN a pour mission la gestion des déchets radioactifs et des combustibles nucléaires usés, l'assainissement et le démantèlement des installations nucléaires mises à l'arrêt après le référendum de 1987 et leur requalification (4 anciennes centrales nucléaires et 4 installations nucléaires de traitement et fabrication du combustible). SOGIN est depuis plusieurs années engagée dans des projets communautaires européens dans les domaines de la sûreté auprès de différentes centrales des pays de l'Est (Arménie, Russie, Ukraine, Kazakhstan). SOGIN a par ailleurs été chargée par le Ministère du Développement Economique italien de gérer les activités techniques et opérationnelles de l'accord Global Partnership avec la Russie, relatif au démantèlement de sous-marins nucléaires de l'ancienne République Soviétique.

## Communiqué de Greenpeace en décembre 2007

### Transports de déchets italiens vers la France : Le troc nucléaire continue : 235 tonnes de déchets contre des financements

Le 17/12/07 - Un train chargé de déchets nucléaires a quitté l'Italie dimanche à 16H pour rejoindre l'usine de La Hague dans la Manche. Greenpeace condamne ce troc nucléaire et refuse de voir la France transformée en poubelle du nucléaire.



« Après les déchets japonais, allemands, espagnols, belges, hollandais, australiens,

suisses, voilà que la France va faire semblant de gérer sur son sol les 235 tonnes de déchets nucléaires italiens en échange de la participation à hauteur de 12,5 % d'Enel, l'électricien italien, au financement de l'EPR. L'industrie nucléaire est prête à tout pour survivre même à transformer la France en poubelle du nucléaire » explique Yannick Rousselet, chargé de campagne énergie à Greenpeace.

#### Rappel des faits :

Après l'accident de Tchernobyl, l'Italie décide l'abandon de l'énergie nucléaire par référendum en 1987 et se retrouve avec le lourd héritage des déchets nucléaires à gérer. Face à l'opposition, par référendum, de la population aux projets de site de stockage de ces déchets radioactifs, le Gouvernement italien décide de les exporter à l'étranger et plus exactement en France.

Le 9 mai 2007, Anne Lauvergeon, Présidente du Directoire d'AREVA, et Massimo Romano, Administrateur Délégué de SOGIN (Société de gestion des installations nucléaires italiennes) signent un contrat de plus de 250 millions d'Euros, portant sur le traitement des 235 tonnes de combustibles nucléaires irradiés. L'Italie ne disposant d'aucune perspective d'utilisation de l'uranium ou du plutonium issus du retraitement, que vont devenir les centaines de tonnes de déchets produites par ces opérations à La Hague ?

Parallèlement à la signature de ce contrat de traitement, Enel, l'électricien italien producteur des déchets nucléaires, annonce sa participation à hauteur de 12,5% dans la centrale EPR de Flamanville-3, selon les termes d'un accord signé, vendredi 30 novembre, à l'occasion du sommet franco-italien de Nice. EDF précise que son concurrent italien bénéficiera donc d'un accès à l'électricité produite proportionnellement à son investissement.

« L'Italie a décidé démocratiquement de ne plus avoir recours au nucléaire mais l'industrie n'en tient pas compte et investit dans cette énergie à l'étranger. C'est un déni de démocratie malheureusement très fréquent dès qu'il s'agit du nucléaire. Il n'y a qu'à se rappeler le non-débat sur l'EPR en France, où l'industrie s'est retranchée derrière le secret défense ou industriel pour répondre aux questions légitimes des citoyens pour s'en convaincre. Le nucléaire ne pourrait survivre à un fonctionnement démocratique ou à l'obligation d'une vraie transparence » ajoute le représentant de Greenpeace.

L'énergie nucléaire ne représente que de 2,5 à 3% de la production mondiale d'énergie.

Même en développant tous les moyens économiques et industriels à notre disposition, on pourrait selon les différents scénarios de l'industrie au grand maximum doubler la production nucléaire actuelle en 2030 (5 à 6% de l'énergie mondiale) ou de manière plus réaliste selon l'AIEA remplacer la production actuelle. On constate que cette énergie très proliférante, dangereuse et coûteuse ne répondra jamais aux enjeux énergétiques et encore moins au défi des changements climatiques. Seule une politique ambitieuse d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables ont un sens et peuvent sauver la situation catastrophique qui nous attend dans un avenir très proche.

## Déchets italiens : le premier convoi est arrivé

Six tonnes de combustible nucléaire usagé sont arrivées hier par train au terminal de Valognes. Elles seront retraitées à l'usine de La Hague.



*Le train est arrivé à Valognes hier après-midi avec deux heures de retard.*

Six tonnes de combustibles nucléaires usés sont arrivées hier à Valognes. Le train et ses deux assemblages (deux fois 75 tonnes d'acier pour protéger 17 barres de matière radioactive) sont arrivés à bon port avec deux heures de retard. La faute à une fausse alerte sur le parcours, au Molay-Littry dans le Calvados, qui a obligé le train à stopper sa progression.

Le convoi était parti d'Italie dimanche. Vingt-huit autres transports du même type, soit 84 em-

ballages au total, doivent s'échelonner jusqu'en 2012, « à raison de 5 à 6 transports par an », précisait hier Christophe Neugnot, directeur de la communication d'Areva La Hague.

Les combustibles arrivés hier à Valognes doivent être rapidement acheminés à l'usine de retraitement de La Hague, pour y être traités en 2008. « L'uranium et le plutonium issus du retraitement seront mis à disposition des électriciens intéressés pour fabriquer du combus-

tible Mox, poursuit Christophe Neugnot. L'Europe compte 35 réacteurs qui utilisent ce combustible. »

Tout ce qui n'a pas trouvé preneur sera « retourné en Italie en 2021. Et en 2025 pour tout ce qui n'est pas réutilisable. L'Italie devra trouver des solutions de stockage d'ici là. » Areva précise qu'il s'agit là « du premier contrat avec un échéancier mis en place dès la signature. »

# L'autorité de sûreté nucléaire émet des réserves

Transport de combustibles usés italiens vers l'usine de La Hague

A l'occasion du premier transport de combustibles usés italiens vers l'usine de La Hague en vue de leur traitement, l'ASN rappelle publiquement ses réserves sur l'accord intergouvernemental qui encadre cette opération.

A la suite d'un accord entre les gouvernements français et italien signé le 24 novembre 2006 et ratifié par le décret n° 2007-742 du 7 mai 2007, AREVA doit traiter à l'usine de La Hague 220 tonnes de combustibles à base d'uranium et 15 tonnes de combustibles MOX (oxydes mixtes d'uranium et de plutonium). Ces combustibles proviennent des réacteurs nucléaires en cours de démantèlement de Caorso, Trino et Garigliano. Leur transport vers l'usine de La Hague débute et devrait s'étaler sur plusieurs années. Ce traitement s'inscrit dans le cadre d'un contrat liant AREVA à la société italienne SOGIN (Société de gestion des installations nucléaires).

L'ASN considère que les délais indiqués dans cet accord, prévoyant la réception des combustibles entre 2007 et 2015 et le retour en Italie des déchets issus du retraitement entre 2020 et 2025, ne sont pas justifiés techniquement. En effet :

- a) les caractéristiques de ces combustibles permettent leur traitement dès leur réception à La Hague ;
- b) l'article L. 542-2-1 du code de l'environnement prévoit que les déchets radioactifs issus du retraitement de combustibles usés provenant de l'étranger ne peuvent demeurer sur le territoire national au delà de dates fixées par accord intergouvernemental, en l'occurrence entre 2020 et 2025. Ces déchets pourraient repartir rapidement en Italie, mais leur retour nécessite la création dans ce pays d'un site de stockage ou d'entreposage, apte à les accueillir, qui n'existe pas aujourd'hui.

Lien : <http://www.asn.fr/sections/rubriquesprincipales/actualites/notes-d-information/transport-combustibles-uses-italiens>

# L'appel à soutien au Ganva

Blocage de train de déchets radioactifs : SOUTIEN AUX 4 INCULPES DU GANVA

Le mardi 1er juillet 2008, au nom du Groupe d'Actions Non-Violentes Antinucléaires, nous avons bloqué pendant 6 heures, au Molay-Littry dans le Calvados, un train de déchets hautement radioactifs en provenance d'Italie et à destination de La Hague.

Quatre d'entre nous sont cités à comparaître devant le tribunal correctionnel de Caen, le mercredi 7 janvier 2009 à 13h30. Les faits qui nous sont reprochés sont : présence sur les voies, dégradation et entrave à la circulation.

Notre action pacifique et collective est complètement assumée car elle a pour but d'alerter les populations du trafic incessant de matières radioactives, alors que l'opacité, voire le mensonge, règnent autour de ce sujet.

L'existence même de ces transports met en danger la vie des populations.

Ils sont d'autant plus inutiles qu'ils sont la conséquence du choix du «retraitement», ce qui ne constitue en rien un recyclage. Aucune solution concernant la gestion des déchets n'est acceptable - sûrement pas celle de l'enfouissement- il est donc aberrant de continuer à en produire.

Les populations n'ont jamais été consultées pour donner leur accord à l'installation de l'industrie électro-nucléaire et encore moins pour accepter, ou non, le transport de matières qui sont parmi les plus dangereuses au monde.

Ainsi, comme bien d'autres avant et après nous, en organisant des actions réfléchies, non-violentes et légitimes, nous refusons d'être complices d'un crime contre l'humanité.

Quand tous les recours légaux ont été utilisés et que la démocratie représentative ne permet plus l'expression d'une alerte citoyenne, la désobéissance civile est légitime et doit être défendue.

Site internet : <http://ganva.blogspot.com/>

Contact presse :

Alain Correa : 06.07.73.40.60

e-mail : [ganva@nanodata.com](mailto:ganva@nanodata.com)

# GANVA

## Groupe d'Actions Non-Violentes Antinucléaires

### Communiqué de presse

Caen - mercredi 31 décembre 2008

### **Action non-violente contre les transports de déchets nucléaires : procès de 4 militants, à Caen le 7 janvier 2009**

**Mercredi 7 janvier 2009, à 13h30, quatre militants antinucléaires comparaîtront devant le tribunal correctionnel de Caen pour avoir bloqué un train de déchets nucléaires italiens le 1er juillet 2008.**

#### Les faits

Revendiquée au nom du Groupe d'Actions Non-Violentes Antinucléaires (Ganva), l'action s'était déroulée le 1er juillet 2008 sur la commune du Molay-Littry, près de Bayeux, et avait impliqué une douzaine de personnes. Soucieux d'agir en toute sécurité, les militants s'étaient assurés que le train transportant les déchets nucléaires était stoppé. Ils s'étaient ensuite enchaînés et cadencés sur la voie ferrée. Les forces de l'ordre avaient mis 6 heures à dégager les bloqueurs. Les militants avaient ensuite été placés en garde à vue, pendant 21 heures pour la plupart.

#### Le procès du trafic de déchets nucléaires

Ainsi, les quatre militants qui s'étaient entravés aux rails sont cités à comparaître pour expliquer leur geste. Les militants du Ganva démontreront la légitimité de leur action d'obstruction non-violente. En effet, ils plaideront la désobéissance civile qui les a conduit à faire le choix d'une action, certes illégale, mais relevant de «l'état de nécessité».

Les nombreux transports de matières radioactives (combustibles irradiés et déchets faussement «recyclés») sont la conséquence du choix politique de retraiter ces matières à La Hague, dans le Cotentin. Non-contents de faire parcourir des centaines de kilomètres à leurs déchets nationaux, l'État et Areva importent des déchets étrangers (en particuliers les déchets italiens cibles de l'action du Ganva). Ces trafics ont lieu dans la plus grande opacité, parfois à la limite de la légalité et suscitent même des «réserves» de la part de l'autorité de sûreté nucléaire (ASN).

Ces transports de matières hautement radioactives exposent les populations à des risques démesurés. Il s'agit d'un risque sur leur vie à court-terme en cas d'accident, mais aussi d'un risque sur leur santé à long terme, quand les wagons sont mal conditionnés, comme l'avait dénoncé le syndicat Sud-Rail les années passées.

Enfin, les militants du Ganva souhaitent dénoncer plus largement l'industrie nucléaire qui occasionne ces transports et qui prévoit d'enfouir les déchets à haute-activité et à vie longue à Bure en Lorraine. Ainsi, le Ganva est solidaire des militants et des populations de l'est de la France qui ne se résignent pas à voir leur terre contaminée à jamais.

Rendez-vous est donné place Fontette, devant le tribunal de Caen, ce mercredi 7 janvier 2009, dès 12h. Une conférence de presse se tiendra lors du rassemblement de soutien.

Un dossier de presse est téléchargeable sur : <http://ganva.blogspot.com/>

Contact presse :

Alain Correa : 06.07.73.40.60

e-mail : [ganva@nanodata.com](mailto:ganva@nanodata.com)